



TOUT SAVOIR SUR LE LABEL BONUSRÉPAR DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES

Ce label est créé par les acteurs de la filière d'Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques dans le cadre de la loi AGECE (loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire).

Il rassemble les réparateurs engagés dans une dynamique d'économie circulaire et incite le consommateur à prolonger la durée de vie de son équipement hors garantie, par la réparation et via un bonus financier.



**FLASHEZ POUR
EN SAVOIR PLUS**

ABJ.LABEL-BONUSREPAR.FR

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 JE VEUX ÊTRE LABELLISÉ

PRE-REQUIS : ATTENTION CHANGEMENT AVEC LA LOI AGECE

Le Fonds Réparation est financé par l'éco-contribution, il est donc nécessaire de vérifier absolument avant toute demande de labellisation si mon (mes) fournisseur(s) me facturent des machines thermiques, consommables ou accessoires :

- Depuis l'étranger, je dois adhérer à EcoLogic
- Depuis la France, je lui demande de vérifier son Numéro d'Identifiant Unique : Numéro Ademe au format FR00000_14AAAA (14 étant le Code pour la filière ABJ TH ; 05 étant le code pour la filière EEE)
- Je crée mon compte sur la plateforme : abj.demande-label-bonusrepar.fr
- Je remplis le formulaire et joins les documents demandés
- Je règle les frais de dossier (190 € HT pour 3 ans, soit moins de 65 € HT par an)
- Je reçois la décision de labellisation sous 15 jours ouvrés.

MONTANT DES BONUS

Tondeuse thermiques à conducteur marchant :
soutien de 30€ pour des réparations ≥ 150€ TTC
Tondeuses thermiques autoportées :
soutien de 50€ pour des réparations ≥ 200 € TTC

LES ATOUTS DU LABEL

BON pour le réparateur

- ▶ Mon savoir-faire est reconnu,
je profite d'une meilleure visibilité

BON pour le consommateur

- ▶ J'encourage son geste de réparation

BON pour la planète

- ▶ Un réel engagement environnemental

2 JE FAIS BÉNÉFICIER MON CLIENT DU BONUS

- Le consommateur pré-remplit une demande de bonus en ligne (je peux aussi la saisir moi-même), je vérifie l'éligibilité de la réparation
- Je répare l'équipement
- Je facture mon client en déduisant le bonus de la facture*
- Je demande le remboursement du bonus sur la plateforme : abj.reparateur-bonusrepar.fr
- Je suis remboursé sous 30 jours

RAPIDE ET SIMPLE

3 minutes pour demander
un remboursement

MATÉRIELS ÉLIGIBLES AU BONUS

Tondeuses thermiques à conducteur marchant et tondeuses thermiques autoportées dès 2023.

* Pour les enseignes, possibilité d'API et d'inscription centralisée